

TUNINVEST SICAR

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE
Régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988,
Telle que modifié et complétée par les textes adéquats

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 71 18 98 00 – Fax : 71 18 98 50
IU : 0492711K

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le **Mardi 10 Juin 2025 à 10H00**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises «I.A.C.E.», Boulevard Principal du Lac Turkana, Les Berges du Lac – Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024 ;
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2024 ;
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2024 ;
- 4- Approbation des conventions et opérations régies par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Affectation des résultats ;
- 7- Jetons de présence ;
- 8- Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
- 9- Nomination du Commissaire aux Comptes ; et
- 10- Délégation de pouvoirs.

P/ Le Conseil d'Administration

PROJET DE RESOLUTIONS A PRESENTER
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 JUIN 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2024, s'élevant à sept cent quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante dinars et cent quatre-vingt millimes (787.460,180 DT) comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	787.460,180
Report à nouveau antérieur	4.007.010,769
Pour former un bénéfice distribuable	4.794.470,949
Dividendes (0,5 dinars/action)	483.000,000
Le solde au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à	4.311.470,949

(En dinars)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme brute de onze mille (11.000) Dinars aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de trois ans, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2027, le mandat des administrateurs suivants :

Monsieur Brahim Anane
Monsieur Slim Maoui
Monsieur Mokhtar Zannad
Monsieur Abderrazak Ben Ammar
Tunisie Leasing & Factoring
Assurances Maghrebria
Assurances GAT VIE

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet FINOR représenté par Monsieur Mustapha Medhioub en qualité de commissaires aux comptes de la société et ce pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à